



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°3/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
**Rue Gibelmare, Rue Marcel Leclerc, Allée de l'innovation, Rue des Prés-hauts, Rue
Fernand Thorel, RD 840, Rue de la mare à lait, Rue du cirque Bouthor,**
Pendant la durée de la manifestation
Fermée à la circulation

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée de la manifestation « Parade des 30 ans d'ICL ».

ARRETE

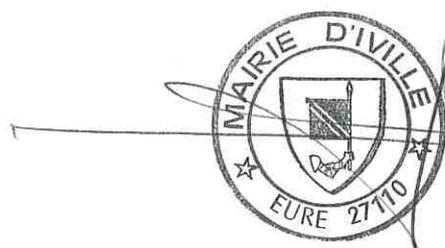
Article 1^{ER}: La circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée de la
manifestation de 15h à 17h le 18 mai 2025 :

**Rue Gibelmare, Rue Marcel Leclerc, Allée de l'innovation, Rue des Prés-hauts, Rue
Fernand Thorel, RD 840, Rue de la mare à lait, Rue du cirque Bouthor.**

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront
mises en place par l'association Iville culture Loisirs chargée de la manifestation.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité des
rues concernées.



Fait à IVILLE,
Le mardi 22 avril 2025
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE